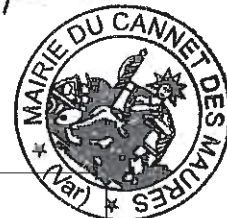




Affiché le 21 avril 2011

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 AVRIL 2011 à 18h30

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 23	Présents : 17 (*)	Pouvoirs : 5	Votants : 22
--	-------------------	--------------	--------------

(*) Arrivée de V. VESCOVI à 19h25

L'an deux mille onze le **treize avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Le Cannet des Maures, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS					
A. DEL PIA	M. BOTRINI	C. MORETTI	P. MARTOS	R. SPINOSA	MT. MONTANOLA
CONSEILLERS PRESENTS					
O. GAILHARD	P. GAUBERT	A. LACHEREF	C. MARIOTTINI	V. VESCOVI (*)	C. BERNARD
A. DUDON	JM. FREGNANI	JP. VINCENT	A. MASSA		

ABSENTS EXCUSES	A. FABRE pouvoir à C. BERNARD	V. BOURASSET pouvoir à JP. VINCENT
	G. DURANT pouvoir à A. MASSA	JC. GIRAUDO pouvoir à A. DUDON
	V. VESCOVI pouvoir à J.LONGOUR	E. COSTE pouvoir à MT. MONTANOLA
	P. BERNARD	

Avant l'ouverture de la séance, M. JP Vincent intervient pour excuser l'absence de Mme G. Durant (décès d'un parent) et de M. P. Bernard (qui n'a pas eu le temps de donner pouvoir). M. le Maire demande à M. JP. Vincent de bien vouloir présenter ses sincères condoléances et celles des élus de la majorité à Mme G. Durant.

M. P. Martos a été élu secrétaire de séance.

A noter, la présence de M. Claude Alberto, journaliste à Var Matin.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal de ce 13 avril 2011 à 18h40 et demande si les convocations, la note de synthèse et les annexes ont bien été reçues par tous.

M. C. Bernard précise qu'il n'a reçu la convocation qu'aujourd'hui, 13 avril 2011 ; aussi, n'a-t-il pu étudier les documents relatifs aux budgets, ce qu'il déplore car c'est une étape majeure de la vie de la commune.

M. le Maire précise qu'il s'agit là d'un dysfonctionnement de La Poste : les courriers recommandés ayant été remis au bureau de poste du Cannet des Maures par la direction générale des services le jeudi 7 avril 2011 avant 16h00, dans le respect des délais légaux.

M. C. Bernard demande si l'on peut trouver une solution pour recevoir les informations plus rapidement.

M. le Maire s'enquiert de la faisabilité auprès du directeur général des services : il est ainsi convenu que l'envoi papier avec A.R. sera doublé d'un envoi par courriel ; à cette fin, il est suggéré que chaque élu du groupe minoritaire transmette son adresse électronique à M. le Maire bureau.maire@lecannetdesmaures.com afin que l'ensemble des projets de délibérations puisse être également adressé par fichier compressé.

A noter, que les documents budgétaires, traités dans des formats particuliers propres aux logiciels de comptabilité, ne pourront être transmis par ce biais, mais resteront consultables à la direction générale des services.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'ajout d'une délibération visant à donner un avis défavorable à la fermeture d'une classe à l'école primaire Denis Tissot. Requête adoptée à l'unanimité. (Projet de délibération 7.1.)

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du 16 février 2011.

Pour	13
Contre	
Abstention	9

ORDRE DU JOUR

1. POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1. Adoption du compte de gestion 2010 – Budget principal

Présentation par Mme C. MORETTI qui précise que le compte de gestion est émis par la Trésorerie.

M. le maire demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Pour	13
Contre	
Abstention	9

1.2. Adoption du compte de gestion 2010 – Budget annexe de l'eau potable

Présentation par Mme C. MORETTI.

M. le maire demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Pour	13
Contre	5
Abstention	4

1.3. Adoption du compte de gestion 2010 – Budget annexe de l'assainissement

Présentation par Mme C. MORETTI

M. le maire demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Pour	13
Contre	5
Abstention	4

1.4. Adoption du compte de gestion 2010 – ZAC de la Gueiranne

Présentation par Mme C. MORETTI

M. le maire demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Pour	13
Contre	5
Abstention	4

1.5. Adoption du compte de gestion 2010 – Lotissement du Portaret

Présentation par Mme C. MORETTI

M. le maire demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Pour	13
Contre	5
Abstention	4

1.6. Compte Administratif 2010 – Budget principal

Nota : Lors de l'examen du compte administratif, le maire est autorisé à assister à la partie de séance au cours de laquelle le débat a lieu. Il lui appartient de se retirer au moment du vote (M. le Maire étant mandataire, la voix de Mme V. Vescovi n'est pas prise en compte pour le vote du compte administratif)

Chaque chapitre devant être repris, M. le maire suggère que l'on procède à un vote global ; cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Présentation par Mme C. MORETTI.

M. le maire demande s'il y a des questions. Pas de questions.

M. le Maire quitte la salle au moment du vote et confie la présidence de séance au 1^{er} adjoint, M. A. Del Pia.

Pour	13
Contre	5
Abstention	2

1.7. Compte Administratif 2010 – Budget annexe de l'eau potable

Présentation par Mme C. MORETTI.

M. le maire demande s'il y a des questions. Pas de questions.

M. le Maire quitte la salle au moment du vote et confie la présidence de séance au 1^{er} adjoint,

M. A. Del Pia.

Pour	13
Contre	5
Abstention	2

1.8. Compte Administratif 2010 – Budget annexe de l'assainissement

Présentation par Mme C. MORETTI.

M. le maire demande s'il y a des questions. Pas de questions.

M. le Maire quitte la salle au moment du vote et confie la présidence de séance au 1^{er} adjoint,

M. A. Del Pia.

Pour	13
Contre	5
Abstention	2

1.9. Compte Administratif 2010 – Budget annexe ZAC de la Gueiranne

Présentation par Mme C. MORETTI.

M. le maire demande s'il y a des questions. Pas de questions.

M. le Maire quitte la salle au moment du vote et confie la présidence de séance au 1^{er} adjoint,

M. A. Del Pia.

Pour	13
Contre	5
Abstention	2

1.10. Compte Administratif 2010 – Budget annexe lotissement du Portaret

Présentation par Mme C. MORETTI

M. C. Bernard intervient pour souligner que l'emprunt est important.

M. E. Garcia est invité à s'exprimer et précise que, pour limiter les intérêts, la commune a préféré rembourser l'emprunt, mais que celui-ci court toujours sous forme d'une ligne de trésorerie. C'est un financement provisoire dans l'attente de la vente des terrains.

M. C. Bernard demande où en est la vente des terrains ?

Mme M. Botrini lui répond que cette vente interviendra le plus rapidement possible, la commune est en attente des différentes autorisations administratives. Des discussions sont en cours concernant les normes de protection de la biodiversité imposées par l'Etat sur ce secteur : il s'agit en l'espèce de la carte Tortue et de ses zones rouges. Cette carte, bien

qu'elle ne soit pas opposable, affecte la zone. La DREAL impose une étude supplémentaire qui risque de retarder de quelques mois la vente des terrains.

M. le Maire ajoute qu'en 1997, l'Etat était favorable à l'aménagement de la zone – aujourd'hui, il impose des normes, des contraintes environnementales, agricoles et de biodiversité importantes qui entrent en conflit avec les orientations prises. Pourtant, des entreprises sont prêtes à s'installer (entreprises dracénoises sinistrées par les inondations, artisans locaux). Le dossier est suivi activement.

M. le Maire quitte la salle au moment du vote et confie la présidence de séance au 1^{er} adjoint, M. A. Del Pia.

Pour	13
Contre	5
Abstention	2

1.11. Affectation du résultat de fonctionnement 2010 – Budget principal

Présentation par Mme C. MORETTI.

M. le maire demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Pour	15
Contre	5
Abstention	2

1.12. Affectation du résultat de fonctionnement 2010 – Budget annexe de l'eau potable

Présentation par Mme C. MORETTI.

M. le maire demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Pour	15
Contre	5
Abstention	2

(Arrivée de M. V. Vescovi à 19h25)

1.13. Affectation du résultat de fonctionnement 2010 – Budget annexe de l'assainissement

Présentation par Mme C. MORETTI.

M. le maire demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Pour	15
Contre	5
Abstention	2

1.14. Vote des taux d'imposition communaux 2011

Présentation par Mme C. Moretti

M. le Maire prend la parole et confirme que la commune n'a procédé à aucune augmentation. Cependant, sur la feuille d'impôt, apparaîtront des taux modifiés, situation générée par la refonte des taxes (les parts du département et de la région étant cumulées avec la part communale).

Pour	22
Contre	
Abstention	

1.15. Budget primitif 2011 – Budget principal

Présentation par Mme C. Moretti

M. C. Bernard souhaite rentrer dans les détails (restes à réaliser sur les dépenses d'investissement / propositions nouvelles). M. E. Garcia est invité à lui répondre et reprend les principaux restes à réaliser.

M. C. Bernard fait remarquer que les restes à réaliser sont importants.

Mme M. Botrini précise que, quand un marché est engagé, il est engagé sur un montant total dès la 1^{ère} année bien que l'opération puisse s'étendre sur plusieurs exercices.

Pour	15
Contre	5
Abstention	2

1.16. Budget primitif 2011 – Budget eau potable

Présentation par Mme C. Moretti.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Pour	15
Contre	5
Abstention	2

1.17. Budget primitif 2011 – Budget assainissement

Présentation par Mme C. Moretti.

M. le Maire indique que ceci est un parfait exemple de la distorsion comptabilité vs réalité : les propositions nouvelles représentent 6 459 112.51 € ; la réalité sera certainement en dessous. Concernant l'emprunt prévisionnel de 2,5 millions € : 1 million devrait être contracté rapidement ; le 1,5 million restant devrait être mobilisé en ligne de trésorerie au regard de l'avancement des travaux et du versement des subventions. Sur ce 1,5 million, le montant définitif qui sera consolidé dépendra principalement des subventions perçues.

M. C. Bernard conclut en disant que la ligne de trésorerie permet une certaine souplesse.

Pour	15
Contre	5
Abstention	2

1.18. Budget primitif 2011 – Lotissement du Portaret

Présentation par Mme C. Moretti

Il s'agit là d'une présentation comptable du budget. M. le Maire donne la parole à M. E. Garcia qui apporte quelques précisions sur des écritures comptables liées à la comptabilisation des stocks de terrains et à la réalisation des écritures portant sur l'emprunt assorti d'une ligne de trésorerie de 1,5 million. Ces écritures viennent alourdir considérablement le budget.

Pour	15
Contre	5
Abstention	2

1.19. Demande de subvention au Conseil Général pour le programme d'investissement 2011 au titre du contrat de territoire 2009-2011

Présentation par Mme C. Moretti.

Le département est sollicité pour ces deux opérations, pour lesquelles une éco-bonification de 10 % est espérée, étant toutes deux inscrites dans l'Agenda 21.

M. le Maire ajoute que la notion d'enveloppe s'est un peu diluée. On s'est basé sur ce qui a été demandé les années précédentes, mais nous n'avons aucune certitude sur le résultat de cette sollicitation.

Pour	22
Contre	
Abstention	

1.20. Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2011 / Construction d'une station d'épuration de capacité de 5000 équivalent-habitant (EH)

Présentation par Mme C. Moretti.

Pas de questions.

M. le Maire ajoute, pour mémoire, qu'il y a 4 ans, les stations d'épuration étaient subventionnées à 60 % par l'Agence de l'Eau et la Région ; aujourd'hui, nous sommes à 22 %.

Pour	22
Contre	
Abstention	

1.21. Demande de subvention exceptionnelle auprès de l'Agence de l'Eau / Construction d'une station d'épuration de capacité de 5000 équivalent-habitant (EH)

Présentation par Mme C. Moretti.

Ce point ne suscite pas de questions particulières.

M. le Maire remercie Mme C. Moretti et M. E. Garcia pour leur contribution.

Pour	22
Contre	
Abstention	

Mme C. Moretti recueille les signatures des budgets auprès des élus.

Mme V. Vescovi ne signe pas les comptes administratifs (ils seront signés par son mandataire).

2. POLE ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Création du poste de responsable du Pôle Technique de Rénovation Urbaine (reprise de la délibération 2010/admg/27 du 15.12.10)

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

La Préfecture a souhaité que nous puissions enrichir la délibération 2010/admg/27 prise lors du conseil municipal du 15 décembre 2010, notamment concernant le niveau de rémunération. On peut considérer que cette délibération prise en conseil du 13 avril 2011 annule la précédente.

Pour	22
Contre	
Abstention	

3. POLE URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1. Incorporation du bien cadastré à Le Cannet des Maures Section A n° 105 dans le domaine communal

Le projet est présenté par Mme M. Botrini. Il s'agit de l'incorporation dans le domaine communal d'un bien vaquant et sans maître.

Pas de questions.

Pour	22
Contre	
Abstention	

3.2. Prise en charge à l'euro symbolique non recouvrable de l'impasse Lou Casaou et son transfert dans le domaine public

Mme M. Botrini expose le projet de délibération et précise que les cessions gratuites sont interdites, d'où la prise en charge à l'euro symbolique.

Pour	22
Contre	
Abstention	

3.3. Convention de délégation des réserves préfectorales de logements sociaux au titre du contingent préfectoral

Mme M. Botrini procède à la lecture du projet. Cette convention est signée pour 3 ans ; à son terme, elle sera renégociée avec le Préfet. Ce dispositif permet d'attribuer 20 % sur les 25 du contingent préfectoral de logements locatifs sociaux. Peu de communes ont été éligibles à la signature de ce type de convention.

Pour	22
Contre	
Abstention	

3.4. Opposition au permis de recherche de gaz de schiste « Brignoles » sur le territoire du Cagnet des Maures

Exposé de Mme M. Botrini.

M. le Maire ajoute que la Communauté de Communes Cœur du Var a été précurseur dans la dénonciation de cette pratique.

Pour	22
Contre	
Abstention	

3.5. Avis sur le projet d'Arrêté préfectoral portant création d'une zone de protection du biotope (APPB) au Domaine de Roux-Badelune

Présentation par Mme M. Botrini.

M. le Maire complète en reprenant l'historique : La société Pizzorno, pour son extension, a pris 3 ha sur la réserve naturelle ; elle a été contrainte, en compensation pour destruction d'espèces, d'acheter 30 ha. Cet espace, un an plus tard, doit être rétrocédé. La commune souhaite que cette rétrocession soit faite en faveur du Conservatoire du Littoral. Le groupe Pizzorno, quant à lui, proposait à l'occasion d'une précédente réunion de la CLIS de confier les terrains à une structure de type fondation.

M. JP. Vincent précise que l'arrêté préfectoral de 2009, qui remplace celui de 2008, ne mentionne pas le bénéficiaire de la rétrocession.

Mme M. Botrini lui répond que l'arrêté de 2008 a été débouté, mais que l'appel n'étant pas encore prononcé, il reste valable. Celui de 2009 se prononce sur un autre aspect. M. JP. Vincent réaffirme que l'arrêté de 2009 ne précise pas l'affectation à un organisme public.

M. C. Bernard souhaite savoir si les activités chasse et pêche seront bien conservées. Mme M. Botrini veillera à ce que cela soit clairement mentionné.

Pour	22
Contre	
Abstention	

3.6. Bilan 2010 des acquisitions cessions immobilières

Présentation du projet par Mme M. Botrini.

Conformément à la réglementation, la liste des cessions / acquisitions a été mise à jour.

Pour	15
Contre	7
Abstention	

Les élus minoritaires justifient leur position en précisant que, lors d'un précédent conseil municipal, ils s'étaient déjà prononcés contre l'une des acquisitions présentées dans ce document.

4. POLE PUBLIC DE L'EAU

4.1. Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (D.U.P) pour le prélèvement d'eau et la protection de ressources d'eau destinées à la consommation humaine

M. A. Del Pia fait lecture du projet.

Pas de questions.

Pour	22
Contre	
Abstention	

5. POLE TECHNIQUE DE RENOVATION URBAINE

5.1. Autorisation de signature d'une convention entre le département du Var et la commune du Cannet des Maures pour la réalisation de travaux sur la voirie communale

M. A. Del Pia présente le projet.

Une confusion est relevée :

- le Lac Escota = Canetti = Colbert
- Badelune = Les Mouettes = Lac de Roux

La présente convention vise le Lac Canetti et non pas Badelune ; M. JP. Vincent fait remarquer que la date mentionnée est erronée : remplacer « 5 novembre 2011 » par « 5 novembre 2007 ».

La délibération et la convention seront modifiées en conséquence avant envoi pour légalisation auprès de la Sous-préfecture.

Pour	22
Contre	
Abstention	

6. POLE SPORTS & ASSOCIATIONS

6.1. Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le multi-accueil Les Cannetons

Ce projet est présenté par M. P. Martos.

Cette structure de 20 places accueille les enfants de 1 à 4 ans.

Ce projet de délibération intervient en régularisation. En effet, toute subvention supérieure à 23000 € doit faire l'objet d'une convention.

Pour	22
Contre	
Abstention	

6.2. Autorisation de signature d'une convention de partenariat d'objectifs et de financement avec le Comité d'Animation

M. P. Martos lit le projet.

Le principe est identique au point précédent.

M. P. Martos précise que ces deux associations ont bénéficié d'un budget inférieur à celui de l'année précédente. A noter que, malgré cela, le Comité d'Animation a augmenté le nombre de festivités.

M. JP. Vincent intervient pour préciser que depuis le 1^{er} janvier 2007, un tableau comparatif indiquant le prévisionnel et le réalisé est obligatoire (arrêté publié au J.O. du 14.10.2006) si le

détail des festivités est mentionné sur la convention. S'il s'agit d'une indication globale, ce tableau n'est pas exigé, une formule plus générale peut-être utilisée.

M. JP. Vincent ajoute que la convention doit également mentionner si la subvention est versée en 1 ou 2 fois. Il faut bien formaliser les choses pour éviter les surprises a posteriori.

M. M. Arancibia en prend bonne note. Ces informations seront précisées à l'association et la convention sera adaptée en fonction.

Pour	22
Contre	
Abstention	

6.3. Attribution d'une subvention à l'association « Les Pupilles de l'Enseignement Public du Var »

M. P. Martos procède à la lecture du projet.

Lecture faite, M. A. Lacheref intervient pour annoncer que le CCAS attribue déjà chaque année une subvention de 500 € à cette association.

M. le Maire lui répond qu'il aurait été souhaitable que cette information soit relayée plus tôt et avoue rester perplexe : l'association PEP 83 avait été interrogée et avait confirmé ne rien recevoir de la commune du Cannet des Maures...

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

Pour	
Contre	
Abstention	

7. POLE EDUCATION & TRANSPORT

7.1. Avis défavorable à la fermeture d'une classe à l'école primaire Denis Tissot

Il s'agit là de la délibération supplémentaire ajoutée à l'ordre du jour.

M. le Maire précise que cette suppression de classe a été imposée par l'Inspecteur d'Académie à l'insu de la municipalité, ceci malgré la remise d'un dossier très étayé.

M. R. Spinosa fait lecture du projet. Il ajoute que cette décision est incompréhensible : il avait eu un entretien très positif avec l'Inspectrice de circonscription, et avait fourni à l'Académie la liste très précise des permis de construire délivrés et à venir. Il considère que c'est le fait du Prince, et qu'il s'agit là d'une logique purement budgétaire complètement déconnectée de la réalité de terrain.

Les classes sont très petites et cette exigüité n'est pas très propice à l'étude.

M. le Maire reprend la parole et confirme avoir manifesté son étonnement et sa réprobation quant à cette décision auprès de l'Inspecteur d'Académie. Il s'agit là d'une gestion « à la petite semaine ».

Nous avons jusqu'à juin pour faire entendre notre voix : la mobilisation de tous, parents d'élèves, enseignants, est requise.

Pour	22
Contre	
Abstention	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par son président à 21h15.